

Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA**, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4010133	13003738	20027900 20028025 20035307 20036047 20036961 20041034 20041632 20042711 20044139 20044857 20048710 20050991 20053103 20056457 20059132 20060378 20062093 20063458	Pantalon de travail

Matière réfléchissante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200773	HV-orange	50% coton - 50% polyester

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200135	Gris clair, gris	65% polyester – 35% coton

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	9920	argenté	Bande tissée 70mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales, EN ISO 20471:2013/A1 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences **(classe de vêtement 1)**, et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° **ZH605 159545**, valable jusqu'au 17.09.2024, délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits : TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

ALBIRO SA

Sumiswald, le 26.04.23



Lukas Loosli
Direction



Karin Spahr
Technicien du vêtement